

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine

Mission Évaluation Environnementale
Pôle projets
Affaire suivie par : Catherine Pastre
catherine.pastre@developpement-durable.gouv.fr

Bordeaux, le 31 MARS 2017

Le Préfet

à

Monsieur le Préfet des Landes

Objet : Création d'une centrale solaire à Arjuzanx (40) - Avis de l'Autorité environnementale

P.J. : 1

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, l'avis de l'Autorité environnementale concernant le dossier :

« Création d'une centrale solaire à Arjuzanx (40) »

Il sera consultable en ligne sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Pour toute correspondance afférente à ce dossier, l'adresse postale utile est la suivante : Mission évaluation environnementale, DREAL Nouvelle-Aquitaine – Site de Bordeaux – Cité Administrative – Rue Jules Ferry – BP 55 – 33 090 BORDEAUX CEDEX.

Le Préfet de région,



Pierre DARTOUT

Copie à :
DDTM 40
DREAL Nouvelle-Aquitaine / MEE